



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

Le jeudi seize juillet deux mille vingt-six à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de David SOUFFLOT, Maire de NAVOUR-SUR-GROSNE.

Étaient présents : David SOUFFLOT, Jérôme BÉQUIN, Amélie MARC, Franck BOUCAUD, Arnaud DENOJEAN, Aurélien CHAINTREUIL, Julie CHATRE, Bertrand JOLY, Eliane JOMAIN, Bernard PETIT, Cindy ROQUENCOURT, Stéphanie ROUGEOT, Lydie TREMEAUD, Jean PIÉBOURG, Adeline XAVIER, Coralie COURTOIS.

Étaient absents :

Étaient excusés : Joris GUERIN, Catherine VAIRON, Raphaël CHARNAY.

Procurations : Catherine VAIRON à Jean PIÉBOURG, Raphaël CHARNAY à David SOUFFLOT.

Secrétaire de séance : Adeline XAVIER

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Mme Adeline XAVIER est désignée secrétaire de séance.

Il est précisé que M. Joris GUERIN, Mme Catherine VAIRON et M. Raphaël CHARNAY sont excusés. Mme Catherine VAIRON a donné pouvoir à M. Jean PIÉBOURG et M. Raphaël CHARNAY à M. David SOUFFLOT. Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est approuvé à l'unanimité après les corrections de forme demandées par Mme Adeline XAVIER.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

1. *Devis INGEPRO pour étude aménagement la Garde*
2. *Devis SYDESL pour éclairage public*
3. *Rapport annuel SIRTOM*
4. *Comptes rendus des commissions communales*
5. *Questions diverses*

1. Devis INGEPRO pour étude aménagement la Garde

M. le Maire présente la proposition du bureau d'études INGEPRO relative à l'aménagement de la RD 987, au niveau du secteur de La Garde à Clermain. Il rappelle que le Département prévoit la réfection de la chaussée et qu'il convient, en parallèle, de réfléchir aux aménagements relevant de la commune : cheminements piétons, sécurisation de la traversée, accès, stationnement et traitement de l'entrée de bourg.

M. Jérôme BÉQUIN rappelle qu'une étude avait déjà été réalisée l'année précédente. Mme Amélie MARC précise que celle-ci concernait uniquement l'aménagement de la place de La Garde et non la traversée de la route ni les aménagements de sécurité qui doivent désormais être étudiés avant l'intervention du Département.

Les échanges portent également sur les problèmes d'eaux pluviales du secteur, qui devront être intégrés à la réflexion. Mme Amélie MARC propose d'informer la Communauté de communes du projet, celle-ci participant à hauteur de 50 % aux frais liés au réseau d'eaux pluviales. M. le Maire indique qu'une négociation devra également être engagée avec le Département concernant les modalités de réfection de la chaussée.

M. Bertrand JOLY signale par ailleurs la vitesse excessive de certains poids lourds traversant La Garde ainsi que des comportements inadaptés constatés sur la place. Il est proposé de sensibiliser les entreprises concernées et d'orienter les poids lourds vers le parking prévu à cet effet, tout en tenant compte de l'activité du restaurant.

Le projet d'aménagement est envisagé pour 2027. Le Conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, sur le lancement de l'étude de faisabilité proposée par INGEPRO.

****Délibération N°54/2026***

OBJET : Validation de la proposition d'INGEPRO pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'aménagement de la RD 987 – Secteur de La Garde (Clermain)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2122-8 ;

Vu la proposition technique et financière transmise par le bureau d'études INGEPRO en date du 8 juin 2026 pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'aménagement de la RD 987 – Route de Sainte-Cécile, au lieu-dit « La Garde » ;

Considérant que le Département de Saône-et-Loire prévoit la réfection de la chaussée de la RD 987 et qu'il est opportun que la commune mène une réflexion globale sur les aménagements relevant de sa compétence ;

Considérant que cette étude a pour objet d'analyser les fonctionnalités du site, d'étudier les cheminements piétons, la sécurisation des accès, le stationnement, le traitement de l'entrée de bourg et les aménagements permettant de réduire la vitesse des véhicules ;

Considérant que la proposition d'INGEPRO comprend un relevé topographique, une analyse des enjeux et un diagnostic, une esquisse d'aménagement ainsi qu'une approche financière des scénarios proposés ;

Considérant que le montant de cette prestation est fixé à 4 500,00 € HT, soit 5 400,00 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition du bureau d'études INGEPRO pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'aménagement de la RD 987 – Route de Sainte-Cécile, au lieu-dit « La Garde », pour un montant de 4 500,00 € HT, soit 5 400,00 € TTC ;
- **DIT** que cette mission constitue une étude préalable destinée à éclairer les choix de la commune et n'emporte aucune décision quant à la réalisation des travaux, laquelle fera, le cas échéant, l'objet d'une délibération ultérieure ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat, l'acte d'engagement ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

2. Devis SYDESL pour éclairage public

M. Bernard PETIT présente le dossier relatif au renouvellement de plusieurs luminaires d'éclairage public devenus vétustes. Le projet présenté par le SYDESL vise à moderniser les équipements, à réduire les consommations énergétiques et à diminuer les coûts de maintenance.

Le montant total prévisionnel de l'opération s'élève à 36 198,76 € HT, pour une participation communale estimée à 12 123,99 € HT. Il est précisé que la commune peut solliciter un paiement échelonné sur cinq années.

M. Jérôme BÉQUIN indique par ailleurs qu'un travail a été engagé avec le fournisseur d'énergie OCTOPUS afin d'adapter les abonnements aux puissances réellement nécessaires. Cette révision des contrats devrait permettre de réaliser des économies à compter de 2027.

M. Aurélien CHAINTREUIL s'interroge sur la durée d'amortissement de l'opération au regard des économies attendues.

Après échanges, le Conseil municipal approuve le projet à l'unanimité et retient le principe d'un règlement de la participation communale sur cinq ans.

****Délibération N°55/2026***

OBJET : Renouvellement de l'éclairage public vétuste – Validation du projet du SYDESL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 5212-26 ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de Saône-et-Loire (SYDESL) ;

Vu la proposition technique et financière transmise par le SYDESL relative au renouvellement des luminaires vétustes sur le territoire communal (affaire n° 134111) ;

Considérant que le SYDESL a établi une estimation des travaux pour un montant total de 36 198,76 € HT, comprenant les travaux et la maîtrise d'œuvre ;

Considérant que, conformément au règlement d'intervention du SYDESL, la participation prévisionnelle de la commune est estimée à 12 123,99 € HT, le solde étant pris en charge par le SYDESL ;

Considérant que ces travaux permettront de moderniser le réseau d'éclairage public, d'améliorer la sécurité des usagers, de réduire les consommations énergétiques ainsi que les coûts de maintenance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de renouvellement des équipements vétustes d'éclairage public présenté par le SYDESL dans le cadre de l'affaire n° 134111.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, faisant apparaître une participation communale estimée à 12 123,99 € HT, étant précisé que le montant définitif sera arrêté après établissement du décompte définitif des travaux par le SYDESL.
- **SOLLICITE** auprès du SYDESL un règlement de la participation communale par échéancier sur cinq (5) années, selon les modalités qui seront arrêtées par le Syndicat.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

3. Rapport annuel SIRTOM

M. le Maire présente les principaux éléments du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

Le SIRTOM regroupe 57 communes représentant 22 078 habitants. Depuis le 30 juin 2025, la collecte des ordures ménagères est organisée une semaine sur deux sur la quasi-totalité du territoire. Les tonnages d'ordures ménagères diminuent de 4 %, tandis que les emballages recyclables progressent de 6 %. Le taux de valorisation des déchets atteint 98 %, contre 93 % en 2020. Le coût aidé du service s'établit à 133,70 € TTC par habitant, contre 139,10 € en 2024.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2025 du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

4. Comptes rendus des commissions communales

Commission Finances

Mme Amélie MARC fait un point sur la collecte de dons engagée pour la restauration de l'église de Clermain. Elle rend également compte des travaux de la commission Finances, au cours desquels ont notamment été évoquées les économies à rechercher et plusieurs points comptables à régulariser.

M. le Maire indique qu'une association du Mâconnais, au sein de laquelle intervient le fils d'un administré, réalise des travaux de restauration de calvaires. Cette piste pourra être examinée compte tenu du coût important de la réfection des croix.

Commission citoyenne

La réunion publique destinée à lancer la commission citoyenne est fixée au jeudi 9 octobre 2026 à 19 h à Clermain. Les conseillers échangent sur le fonctionnement de cette future commission, dont les modalités restent à construire.

CIAS / action sociale

M. Jérôme BÉQUIN rappelle que le repas des aînés est prévu le 14 novembre et fait un point sur l'organisation, notamment concernant le traiteur. Il est également indiqué que les personnes fragiles recensées ont été contactées pendant l'épisode de canicule. Environ trente personnes ont ainsi été appelées ; aucune difficulté particulière n'a été décelée et cette initiative a été appréciée.

Commission Bâtiments

M. le Maire indique que trois devis seront demandés à des architectes concernant la Maison Noly. Il est également envisagé de réhabiliter l'ancienne écurie afin d'y créer un local pour le service technique. Concernant l'église de Clermain, les travaux ont débuté : les anciens enduits du chœur ont été déposés, l'entreprise Lambert est intervenue et l'électricien a commencé ses travaux. L'intervention du peintre est prévue en septembre. Une journée de nettoyage devra être organisée avant la remise en place des objets sortis de l'église. Une petite restauration du Christ en bois a par ailleurs été proposée gratuitement par un intervenant.

Personnel communal

Mme Julie CHATRE demande où en est le recrutement de l'agent technique communal. M. le Maire indique que la procédure n'a pas abouti et qu'une nouvelle annonce va être publiée.

5. Questions diverses – Tour de table

Voirie et circulation

M. Bertrand JOLY signale l'apparition de fissures sur la route des Essards ainsi que des problèmes de stationnement liés à des véhicules restant durablement immobilisés.

Mme Stéphanie ROUGEOT rappelle les difficultés de circulation persistantes au secteur de La Croix.

Cérémonies et manifestations

M. Aurélien CHAINTREUIL demande si une messe est prévue le 15 août à la Madone. M. Jean PIÉBOURG indique avoir vu cette information dans le dernier bulletin paroissial. Mme Amélie MARC précise qu'il convient de la vérifier rapidement afin d'anticiper l'organisation, d'autant qu'une randonnée est également prévue à Clermain le 13 août et que de nombreux élus seront en congés à cette période.

Équipements communaux

M. Bernard PETIT indique qu'un technicien de maintenance est intervenu concernant l'installation photovoltaïque afin d'étudier la liaison avec le boîtier permettant de suivre la production des panneaux. Un devis est attendu. Il signale également que la cuve à fioul doit être remplie.

M. Franck BOUCAUD fait un point sur l'arrosage des fleurs et signale qu'il n'a pas été effectué à La Bombie.

École

Mme Adeline XAVIER interroge le Conseil sur les conditions d'accueil à l'école pendant les épisodes de canicule. M. Bernard PETIT indique qu'une climatisation a été louée et qu'une aide d'EDF est à l'étude, même si l'enveloppe disponible semble limitée. Une réflexion doit se poursuivre afin d'améliorer durablement les conditions dans les locaux.

Mme Adeline XAVIER évoque également la possibilité d'abriter une partie du parking de l'école au bénéfice des logements ne disposant pas de garage. Mme Amélie MARC évoque l'hypothèse d'ombrières photovoltaïques. Les échanges soulignent toutefois que la commune ne peut financer un équipement destiné à l'usage exclusif de particuliers.

Vidéosurveillance et sécurité

M. Arnaud DENOJEAN signale le vol d'un drapeau au monument aux morts de Brandon. M. Franck BOUCAUD propose de vérifier les images de la caméra située à proximité de l'école. M. Jean PIÉBOURG indique qu'il conviendra également de revoir les droits d'accès au dispositif de vidéoprotection.

Les conseillers n'ayant plus de remarques, la séance est levée à 22h00.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 17/09/2026 à 20h00

Le Maire, David SOUFFLOT

Le secrétaire de séance, Adeline XAVIER